

2-Situation comptable des comptes

Au plan comptable, le solde global cumulé au 31.12.93, tous comptes confondus, a atteint le montant important de 340,499 milliards de DA dont 92% concernent les comptes de prêts (314,275 milliards de DA), 19% portent sur les avances (63,181 milliards de DA); les comptes de commerce et les comptes d'affectation spéciale accusent, quant à eux, des découverts pour respectivement 0,017 milliard de DA et 36,990 milliards de DA.

S'agissant des opérations de la gestion courante contrôlée, l'examen des écritures comptables de l'ACCT laisse apparaître un résultat positif de plus de 12,892 milliards de DA soit une amélioration significative par rapport à l'exercice 1992 où il était négatif à hauteur de 45,826 milliards de DA (-45,826 MDA).

Cet excédent résulte particulièrement de la régression des dépenses qui sont passées de 273,777 milliards de DA en 1992 à 269,559 milliards de DA (soit 2%) et de la progression des recettes de 244,123 milliards de DA à 286,985 milliards de DA (soit 18% environ) avec notamment une évolution remarquable de celles inhérentes aux avances passant de 57,773 milliards de DA à 116,405 milliards de DA (soit 101% de plus que celles de l'exercice 1992).

Il convient de signaler que la régression des dépenses afférentes aux comptes de prêts (2,985 milliards de DA contre 3,318 milliards de DA en 1992 soit 11,15%) et aux comptes avances 102,353 milliards de DA contre 104,147 milliards de DA en 1992 (soit -1,73%) résulte du désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis des entreprises publiques tendant à devenir autonomes.

Néanmoins et malgré ce désengagement, l'analyse attentive et globale des comptes de prêts et d'avances démontre que l'endettement demeure fortement élevé (plus de 377 milliards de DA en solde cumulé à décembre 1993) et ce nonobstant l'augmentation des remboursements notamment des avances par rapport à 1992 (+101%).

Aussi dans ce qui va suivre, seront exposés pour chacun des groupes de comptes précités, les résultats des investigations effectuées sur la gestion de 1993. Au-delà des divergences comptables précitées, il sera fait recours pour les besoins de l'analyse détaillée aux chiffres produits par la direction du Trésor.

2.1-Les comptes de commerce et d'affectation spéciale

2.1.1-Le compte de commerce 301011 acquisition de biens immobiliers et fonds de commerce préemptés par l'Etat

Créé par l'article 28 de la loi de finances pour 1984, ce compte a pour objet d'enregistrer les opérations relatives à l'acquisition des immeubles et les frais d'entretien y afférents d'une part, les revenus des locations ou de cessions de ces biens d'autre part. Le découvert a été fixé à 30 millions de DA.

Durant l'exercice 1993, ce compte a enregistré les opérations suivantes :

Recettes	5.707.879,88 DA
Dépenses	<u>4.200.671,00 DA</u>
Solde	1.507.208,88 DA